

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 7 avril 2008 fixant la répartition académique des postes à pourvoir aux seconds concours internes et aux seconds concours internes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2008

NOR : MENH0808756A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 7 avril 2008, la répartition académique des emplois à pourvoir aux seconds concours internes et aux seconds concours internes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2008 est fixée ainsi qu'il suit :

ACADÉMIES	SECOND CONCOURS interne	SECOND CONCOURS interne spécial
BORDEAUX.		2
CORSE.	1	
CRÉTEIL.	36	
GUYANE.	40	
MARTINIQUE.	1	4
NICE.	2	
ORLÉANS-TOURS.	9	
PARIS.	6	
RENNES.		2
STRASBOURG.		7
VERSAILLES.	20	